

Produit d'une plantation de frênes et d'aulnes, faite sur une coupe après des récoltes agricoles et exploitée à l'âge de 14 ans

Autor(en): **Greyerz, Walo v.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **25 (1874)**

Heft 6

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les mesures à prendre pour la conservation des forêts protectrices.

4. On doit enfin reconnaître que les perturbations causées dans l'agriculture par la dévastation des forêts et celles qui pourront encore en résulter, ne sont à l'heure qu'il est qu'imparfaitement connues, en sorte qu'on ne peut pas actuellement appuyer les dispositions et les mesures à prendre sur une base parfaitement certaine.
 5. Pour parvenir à établir cette base, et pour faire progresser la résolution des questions relatives à une entente internationale pour la protection des forêts, le ministère impérial de l'agriculture en Autriche sera prié de se mettre en relation avec tous les gouvernements intéressés, pour qu'il soit fait des recherches statistiques destinées à établir quelle est la situation, l'étendue et la constitution des forêts protectrices nécessaires. Le ministère sera prié de considérer cette affaire comme la plus urgente parmi celles que le congrès a l'honneur de lui proposer.
-

Produit d'une plantation de frênes et d'aulnes, faite sur une coupe après des récoltes agricoles et exploitée à l'âge de 14 ans.

Il est toujours de quelque intérêt d'avoir de temps en temps sur l'accroissement de nos plantations, des données basées sur des produits réels. Je me sens d'autant plus disposé à me permettre une communication de ce genre qu'il est rare de voir mettre la hache à des peuplements aussi jeunes, et que la rédaction de ce journal ne reçoit malheureusement que trop rarement des renseignements de cette nature, quoiqu'ils soient d'une grande utilité pratique pour l'aménagement de nos forêts.

Il s'agit d'une coupe faite dans la commune de Niederhallwyl, Mr. R. Heusler, inspecteur forestier du 4^e arrondissement du canton d'Argovie, a eu l'obligeance de me communiquer les renseignements suivants sur la situation forestière de cette localité.

La commune de Niederhallwyl possède 19 arpents de haute-futaie de résineux, et 120 arpents de taillis simples et composés,

divisés en 4 parcelles séparées. 75 bourgeois reçoivent annuellement chacun de 1 à 1 $\frac{1}{2}$ moule de gros bois, et de 100 à 150 fagots.

Il sort donc toutes les années de ces forêts environ 130 moules de bois et 10,000 fagots, représentant une valeur de 5,000 à 5,500 fcs. Le forestier communal n'a point de traitement fixe; il est payé à la journée pour les travaux qu'il exécute, mais comme il remplit les fonctions de garde-forestier il perçoit à ce titre 110 fcs. par année.

J'ajouterai à ces détails que la durée de la révolution dans la futaie est d'environ 70 ans, et qu'elle peut être évaluée pour les taillis entre 12 et 20 ans, suivant la situation, le sol et l'accroissement de chaque parcelle.

Quant aux détails sur les produits de la coupe, la culture, l'éclaircie, etc., du peuplement dont il va être spécialement question, je les dois au forestier communal, Mr. Urech, de Niederhallwyl, qui a été mon élève dans l'école cantonale de sylviculture en 1858; c'est lui qui a exécuté les coupes et les cultures, et je ne fais qu'ajouter quelques remarques que j'ai pu faire, sur le sol par exemple, afin de donner tous les éléments qui doivent servir à asseoir un jugement.

La parcelle dont il s'agit est située dans la plaine de la vallée de l'Aa, et fait partie de la forêt de Schlatt; elle est sur un sol argileux fertile, mais qui est disposé à devenir trop humide sit l'on n'y établit et n'y entretient pas des fossés d'assainissement, et à se couvrir alors de buissons et de saules, surtout si la révolution est courte.

C'est d'un tel peuplement que cette parcelle était couverte en 1854; il y avait aussi comme balivage un assez grand nombre de sapins de 75 à 80 ans. La coupe faite en 1855 comprenait une surface de 3,5 arpents; elle fut défrichée la même année, et on y établit une pépinière de 14,000 pieds carrés, soit de 0,35 arp. dans laquelle on éleva les frênes et les aulnes destinés à planter la coupe. En 1856 les 3,15 arp. restants furent plantés en pommes de terre; en 1857 on y sema du blé, et en 1858 on planta de nouveau des pommes de terre. Pendant cette exploitation agricole on ne fit pas de cultures forestières, le terrain ayant été divisé en parcelles et concédé aux bourgeois. On avait creusé les fossés d'assainissement nécessaires le long du chemin et dans l'intérieur du terrain. Au printemps de 1859, on procéda aux cultures forestières par

lignes éloignés de 5 pieds et à 3 pieds de distance entre les plants dans les lignes; en 1859 on sema du blé sur le terrain, et en 1860 on y planta des pommes de terre. La pépinière avait livré pour les cultures principales et complémentaires, des frênes de 3 ans et des aulnes de deux ans; on y laissa les sujets nécessaires pour former un peuplement semblable à celui d'alentour, et on vendit en outre quelques milliers de plants.

On a fait dans les lignes un mélange de $\frac{2}{3}$ d'aulnes et de $\frac{1}{3}$ de frênes, en y joignant quelques bouleaux.

En 1868, on procéda à une légère éclaircie destinée principalement à enlever les branches sèches des aulnes, et l'une des tiges là où il y en avait deux sur la même souche. On obtint ainsi 900 fagots de moindre qualité, mais valant pourtant encore 10 fcs. le cent.

Au printemps de 1873, on fit coupe rase sur toute la surface; le peuplement était alors âgé de 14 ans à dater de la plantation ou, si l'on veut y ajouter l'âge des plants en sortant la pépinière, de 16 et 17 ans.

On obtint $42\frac{1}{2}$ moules ($6' \times 6' \times 3\frac{1}{2}$) de rondins à 60' c. de masse solide et 2881 fagots. Le bois fut distribué aux bourgeois; mais déduction faite du salaire des bûcherons, on peut le taxer au moins à 20 fcs. le moule et à 12 fcs. le cent de fagots, soit en tout $850 + 345$ fcs. 72 cs. = 1195 fcs. 72 cs.

Récapitulons maintenant les différents produits obtenus et transformons les en argent, pour déterminer approximativement ce que ce terrain a rapporté depuis l'exploitation de 1855.

1. Exploitation agricole de 3,15 arp. pendant 3 ans (1856—1858), pour laquelle on peut compter au moins 24 fr. de fermage par arpent et par année, soit 75 fr. 60 et pour 3 ans	226 fr. 80 c.
Dans les années 1859 et 1860, 12 fr. par arpent et par année = $3,15 \times 12 \times 2 =$	75 fr. 60 c.
Total de l'exploit. agricole	302 fr. 40 c.
2. 900 fagots d'éclaircie	90 fr. — c.
$42\frac{1}{2}$ moules de bois et 2881 fagots dans la coupe rase	1195 fr. 72 c.
Produit en bois	1285 fr. 72 c.
Total	1588 fr. 12 c.

3. A déduire: Pour planter 3,15 arp. à 5' sur 3' on a employé en nombre rond 8400 plants, dont 5600 aulnes valant 8 fr.

le mille 44 fr. 80 c.

2800 frênes valant 10 fr. le mille

28 fr. — c.

Frais de plantation, par arpent 20 fr. $\times$ 3,15

63 fr. — c.

Fossés d'assainissement

30 fr. — c.

Total des frais 165 fr. 80 c.

Produit net 1422 fr. 32 c.

Cette somme donne une moyenne de produit net par arpent de 406 fr. 37 c., et pour 14 années d'accroissement du peuplement 29 fr. 02 c. par arpent et par année.

Quant à l'accroissement du peuplement on en trouve la moyenne par le calcul suivant: Après 14 ans on a exploité sur 3,5 arpents 3781 fagots et 42 $\frac{1}{2}$ moules à 60' c. de masse solide = 2550' c., soit par arpent 728,6' c. et 108 fagots (à 1' c.), ou par arpent et par année 52,4' c. et 7,7 fagots. Quoique ce résultat ne soit pas tout à fait extraordinaire, il est pourtant très-satisfaisant. Il va sans dire que l'accroissement aurait été bien plus considérable, si la commune n'avait pas mis la hache au peuplement au moment où il entraît dans la période de sa plus grande croissance, qui aurait duré pendant 14 ans encore. A l'heure qu'il est la coupe est d'une magnificence inouïe, par ses rejets de souche qui ne sont cependant âgés que d'un an. Chaque pied en a de 2 à 4 qui ont 3, 4 et 5' de hauteur sur une épaisseur de 5 à 10 lignes à la base; les frênes se distinguent des aulnes par leur plus grand diamètre. Dans 4 ou 5 ans il faudra absolument faire une éclaircie; on ne pourra pas se borner à pratiquer un ébranchage, mais il faudra enlever une bonne partie des rejets de souche, surtout si l'on veut maintenir l'aulne dans le peuplement, ce qui est nécessaire à cause des proportions du mélange. En effet cette essence ne tarde pas à se dessécher au sommet et à périr, quand elle se trouve trop serrée par d'autres arbres.

Les détails qui précèdent n'ont rien de nouveau ni de bien

extraordinaire ; nous ne les consignons pas ici pour les hommes de l'art, qui savent déjà cela depuis longtemps ; mais ils peuvent être utiles aux forestiers communaux qui en prendront connaissance ; ils leur montreront qu'on peut arriver à de bons résultats par les cultures, même dans les communes où les circonstances ont conduit à admettre de très courtes révolutions. Seulement il ne faut pas oublier que le sol doit être assez fertile pour favoriser les cultures et leur accroissement, et qu'il faut choisir des essences appropriées au terrain et à la brièveté de la révolution. Si dans le cas présent on avait fait la plantation avec des aulnes et des hêtres, essences auxquelles le sol convenait du reste parfaitement, on n'aurait pas pu exploiter au bout de 14 ans, ou bien le hêtre n'aurait fourni que du bois menu, et le produit serait resté bien inférieur à celui que l'on a obtenu. Les manuels et ouvrages savants d'économie forestière ont une tendance bien marquée à préconiser la culture des bonnes essences, c'est-à-dire des bois durs ; je crois qu'en général cette manière de voir est bien fondée ; cependant il me semble que dans la régénération de nos forêts, il faut tenir grand compte des besoins des propriétaires. Il nous faut un idéal d'économie forestière et nous devons chercher à l'atteindre ; mais en même temps il ne faut pas perdre de vue ce qui est possible dans la pratique, afin de gagner des partisans parmi les propriétaires privés et les autorités communales.

Lenzbourg, en avril 1874.

Walo v. Greyerz.
